

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 15 mars 2005

**N° F020042 - CEMATE/3**

et annexe de 5 pages

**Matériau présenté par :** VITRULAN TEXTILGLAS GmbH  
Bernecker Strasse 8  
95509 MARKTSCHORGAST  
Allemagne

**Marque commerciale :** VITRULAN WEISSPIGMENTIERTES  
GLASDEKOGeweBE

**Description sommaire :**

**Composition globale :** Revêtement mural composé d'un tissu 100 % fibres de verre avec addition d'une dispersion ignifugeante, revêtu d'un film spécial polymère et d'un pigment blanc.

**Application :** Revêtement mural

**Masse :** (de 120 à 280 ± 12) g/m<sup>2</sup>

**Epaisseur :** (de 0,6 à 0,9 ± 0,04) mm

**Coloris :** blanc, aspect tissé

**Rapport d'essais :** N° F020042 - CEMATE/3 du 15 mars 2005

**Nature des essais :** Essai(s) par rayonnement, mesure du pouvoir calorifique supérieur.

**Classement :**

**M1**

EN POSE COLLEE SUR TOUT SUPPORT M0 NON ISOLANT

**M1**

EN POSE COLLEE SUR PLAQUE DE PLATRE CARTONNE M1

**Durabilité du classement (annexe 22) :** NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° F020042 - CEMATE/3 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

**Nota :** Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent Procès-verbal de classement ou de l'ensemble Procès-Verbal et rapport annexé.

Trappes, le 15 mars 2005

Le Chef de la Division  
Comportement au Feu



Alain SAINRAT



Réalisation de l'essai  
François PERRIER  
La Responsable Technique



Lisé GHYZEL

ACCREDITATION  
N° 1-0606



## RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 15 mars 2005

**N° F020042 - CEMATE/3**

et annexe de 4 pages

### 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapportent ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

### 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

. Demandeur de l'essai	:	VITRULAN TEXTILGLAS GmbH
. Producteur	:	VITRULAN TEXTILGLAS GmbH
. Distributeur	:	
. Marque commerciale et référence	:	VITRULAN WEISSPIGMENTIERTES GLASDEKOGeweBE
. Caractéristiques attestées par le demandeur	:	
Composition globale	:	Revêtement mural composé d'un tissu 100 % fibres de verre avec addition d'une dispersion ignifugeante, revêtu d'un film spécial polymère et d'un pigment blanc.
Masse	:	(de 120 à 280 ± 12) g/m <sup>2</sup>
Epaisseur	:	(de 0,6 à 0,9 ± 0,04) mm
Coloris	:	blanc, aspect tissé
. Caractéristiques constatées par le LNE	:	conformes à celles attestées par le demandeur
Composition globale	:	non contrôlée
. Mot Clef DSC	:	Autre - Revêtements muraux

### 3. MODALITES DES ESSAIS ET RESULTATS

Annexe page 2	:	Modalités des essais, conditionnement, classement, durabilité.
Annexes pages 3 à 4	:	Résultats des essais, tableaux.
Annexe page 5	:	Observations concernant les essais
Annexe page 5	:	Conclusion et classement

La reproduction du présent document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 5 pages.

**MODALITES DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES MATERIAUX RIGIDES OU RENDUS TELS  
(REVETEMENTS COLLES) DE TOUTE EPAISSEUR ET DES MATERIAUX SOUPLES  
D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 5 MM (SAUF LES MEDIAS FILTRANTS)**

**1. ESSAI(S) PRINCIPAL(AUX)**

**ESSAIS PAR RAYONNEMENT (NFP 92-501)**

Cet essai consiste à soumettre dans les conditions définies, les éprouvettes à l'action d'une source de chaleur rayonnante et à provoquer :

- éventuellement l'inflammation des gaz dégagés,
- une propagation de la combustion.

L'éprouvette disposée à 45° est soumise à un rayonnement défini, émis par un radiateur électrique dont la surface est à 30 mm du plan du matériau. Les gaz dégagés passent au contact d'inflammateurs disposés de part et d'autre de l'éprouvette. Chaque épreuve dure 20 minutes.

**2. ESSAIS COMPLEMENTAIRES**

**MESURE DU POUVOIR CALORIFIQUE SUPERIEUR -PCS- (NF EN ISO 1716)**

Cette mesure détermine la quantité de chaleur dégagée par la combustion d'une masse connue de matière que l'on enflamme dans une bombe calorimétrique sous pression remplie d'oxygène et d'acide benzoïque (auxiliaire de combustion).

**3. CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES**

Les éprouvettes présentées aux dimensions normales sont maintenues dans une enceinte climatique conditionnée ( $23 \pm 2$  °C et  $50 \pm 5$  % d'humidité relative) jusqu'à masse constante. La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

**4. CLASSEMENT DES MATERIAUX (NFP 92-507)**

Il est établi à la suite des essais décrits ci-dessus.

Les matériaux sont classés en catégories M1, M2, M3 ou M4.

Seuls les matériaux pour lesquels il n'y a pas d'inflammation effective à l'essai par rayonnement, peuvent prétendre au classement M0.

**5. EPREUVES DE DURABILITE**

Selon la NF P 92-512 ce matériau ne fait pas l'objet a priori de l'épreuve de durabilité.

**suite du rapport page suivante**

Essai par rayonnement

<b>Collé sur tout support M0 non isolant</b>	Eprouvette 1 Pigment plus 211	Eprouvette 2 Pigment plus 236	Eprouvette 3 Pigment plus 252	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face exposée (ti1)	-	-	-	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face non exposée (ti2)	-	-	-	
Somme des hauteurs de flamme $\sum H$ (cm)	0	0	0	
Somme des durées de combustion effective $\sum \Delta T$	0	0	0	
$q = \frac{100 \cdot \sum H}{ti \sqrt{\sum \Delta T}}$	0	0	0	Moyenne = 0
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	

<b>Collé sur plaque de plâtre cartonnée M1</b>	Eprouvette 1 Pigment plus 233	Eprouvette 2 Pigment plus 208	Eprouvette 3 Pigment plus 239	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face exposée (ti1)	-	-	-	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face non exposée (ti2)	-	-	-	
Somme des hauteurs de flamme $\sum H$ (cm)	0	0	0	
Somme des durées de combustion effective $\sum \Delta T$	0	0	0	
$q = \frac{100 \cdot \sum H}{ti \sqrt{\sum \Delta T}}$	0	0	0	Moyenne = 0
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

## Annexe page 4

**Mesure du pouvoir supérieur calorifique -PCS-**

Dossier F020042 – Document CEMATE/1

Pigment plus 211	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Moyenne PCS
PCS (MJ/kg)	2,773	2,801	2,787
Moyenne P C S inférieure ou égale à 2,5 MJ/kg (soit 600 kcal/kg)			Non
Moyenne P C S en MJ/ m <sup>2</sup> sans la colle			1,279

Dossier F020042 – Document CEMATE/2

Pigment plus 239	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Moyenne PCS
PCS (MJ/kg)	2,773	2,801	2,787
Moyenne P C S inférieure ou égale à 2,5 MJ/kg (soit 600 kcal/kg)			Non
Moyenne P C S en MJ/ m <sup>2</sup> sans la colle			0,354

suite du rapport page suivante

4. **OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

NEANT.

Date de réception des éprouvettes : 01/02/05

Date de fin des essais : 18/02/05

5. **CONCLUSION ET CLASSEMENT**

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le(s) classement(s)

**M1** EN POSE COLLEE SUR TOUT SUPPORT M0 NON ISOLANT

**M1** EN POSE COLLEE SUR PLAQUE DE PLATRE CARTONNE M1

6. **DURABILITE DU CLASSEMENT**

NON LIMITEE A PRIORI.

Trappes, le 15 mars 2005

Le Chef de la Division  
Comportement au Feu



Alain SAINRAT



Réalisation de l'essai  
François PERRIER  
La Responsable Technique



Lise GHYZEL

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essai ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.

Trappes, le 15 mars 2005

V/REF. : Courrier du 27/01/05

N/REF. : F020042/67/LG/VM

VITRULAN TEXTILGLAS GmbH  
Bernecker Strasse 8  
95509 MARKTSCHORGAST  
Allemagne

Affaire suivie par :

**Mme Lise GHYZEL**

**A l'attention de M. Michael LOUCARIDIS**

Messieurs,

Comme suite à votre demande ci-dessus référencée, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint nos rapports d'essais n° F020042 – CEMATE/1 et CEMATE/2 et notre procès-verbal - CEMATE/3 annexé.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces documents et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.



**Alain SAINRAT**

**Chef de la Division  
Comportement au Feu**